

L'Autorité de la concurrence sanctionne pour entente les 3 principaux fabricants français de sandwiches industriels vendus sous marque de distributeur

Publié le 24 mars 2021

L'Autorité de la concurrence sanctionne les sociétés Roland Monterrat, La Toque Angevine (ci-après « LTA ») et Snacking Services (ci-après « Daunat »), qui fabriquent toutes trois des sandwiches sous marque de distributeur pour les enseignes de la grande distribution, pour avoir élaboré et mis en œuvre, entre septembre 2010 et septembre 2016, un plan visant à se répartir les volumes et les clients et à s'accorder sur les prix.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

du 24 mars 2021

[Lire le communiqué](#)